PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ
M.R.C. DE PIERRE-DE SAUREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le lundi 1 juin 2026 à la salle du conseil, située au 398, montée Sainte-Victoire à Saint-Aimé à laquelle séance sont présents :

Marie-Soleil Beauregard
Patrick Boisselle
Tania Pelletier
Julie L'Homme
Sylvain Boisselle

Est absent: Patrick Godin

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Denis Benoît.

Madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Tous les membres affirment avoir reçu leur avis de convocation.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19h30, le maire monsieur Denis Benoît déclare la séance ouverte.

81-06-26

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, et ce, tel que présenté, tout en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

1 – Ouverture de la séance
2 – Adoption de l'ordre du jour
3 – Adoption des procès-verbaux
3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026
4 – Période de questions
5 – Administration
5.1 - Approbation des comptes à payer
5.2 - Rapport du maire
5.3 - Rapport des délégués aux comités
5.4 - Correspondance
6 – Législation
6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement RM-2026 concernant la sécurité publique
7 – Service des travaux publics
7.1 - Services professionnels - assistance technique sur demande 2026
7.2 - Services professionnels - Plans et devis et surveillance des travaux - Remplacement des ponceaux du chemin des Brouillard et du Bord de l'Eau
7.3 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé près du 1100 Bord de l'Eau et réparation de l'extrémité du ponceau près du 1275 Bord de l'Eau
7.4 - Travaux d'abattage d'arbres - secteur du 1100 rang Bord de l'Eau
8 – Service d'urbanisme
9 – Sujets à suivre et affaires nouvelles
9.1 - Congrès FQM
9.2 - Entretien préventif de la génératrice
9.3 - Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre "Archéo-découvertes"
9.4 - Proclamation du mois de juin comme Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA)
9.5 - Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité (FRR)
9.6 - Octroi du contrat pour les travaux de réparation et de peinture du Centre de services
9.7 - Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026 (PNHA)

10 – Analyse des demandes d'appui reçues
- 10.1 - Demande d'appui - MRC des Pays-d'en-Haut - Demande de remplacement du programme Environnement-Plage
- 10.2 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Pie-de-Guire - Demande de modification du programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - concernant le volet-redressement
- 10.3 - Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

11 – Varia
- 11.1 - Installation de toilettes permanentes au parc du Carré Royal Saint-Aimé/Massueville

12 – Période de questions
13 – Levée de la séance

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

82-06-26

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Aimé tenue le 4 mai 2026, à l'intérieur du délai prévu selon le *Code municipal du Québec*, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

D'approuver le procès-verbal et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes désignées à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Le conseiller Patrick Godin se joint à la réunion à 19h32.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

5 - ADMINISTRATION

83-06-26

5.1 - Approbation des comptes à payer

Présentation de la liste des comptes à payer pour la période du 1er au 31 mai 2026 au montant de 124 460,44$;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

Il est proposé par Tania Pelletier
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard

Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes à payer et déboursés pour la période du 1er au 31 mai 2026 au montant de 124 460,44$;

La liste des comptes à payer et des déboursés est conservée aux archives de la Municipalité et fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

5.2 - Rapport du maire

Monsieur Denis Benoît, maire fait rapport verbal des rencontres dont il a participé au cours du mois de mai.

5.3 - Rapport des délégués aux comités

Madame la conseillère Tania Pelletier, déléguée au comité régional de développement social, fait un compte-rendu de la rencontre dont elle a participé.

Madame la conseillère, Marie-Soleil Beauregard, déléguée au comité des Loisirs, fait rapport verbal de la rencontre dont elle a participé.

5.4 - Correspondance

Les Membres du conseil font l'examen de la correspondance reçue (réf. Liste de la correspondance de la séance du 1er juin 2026).

6 - LÉGISLATION

6.1 - Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement RM-2026 concernant la sécurité publique

Le conseiller Patrick Boisselle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, le règlement numéro RM-2026 concernant la sécurité publique.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de son adoption.

7 - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

84-06-26

7.1 - Services professionnels - assistance technique sur demande 2026

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé souhaite améliorer la qualité et la conformité de ses demandes d'aide financière déposées dans le cadre du volet Redressement-Sécurisation du ministère des Transports et de la Mobilité durable, notamment par la préparation de plans et devis ainsi que de tout autre document répondant aux critères du MTQ;

Considérant que la firme d'ingénierie Pluritec a été mandatée par le MRC de Pierre-De Saurel pour la réalisation du Plan d'intervention;

Considérant que la firme d'ingénierie Pluritec a déposé une offre de services professionnels visant à fournir une assistance technique sur demande relativement à différents dossiers municipaux pour l'année 2026;

Considérant que cette offre de services prévoit un accompagnement technique et professionnel afin d'optimiser les dossiers municipaux en fonction des critères d'analyse du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Considérant que les services seront facturés selon les taux horaires prévus à l'offre de services ainsi qu'en fonction des besoins et des autorisations préalables de la Municipalité;

Considérant qu'il est proposé de prévoir une enveloppe budgétaire initiale de 5 000 $ plus les taxes applicables pour l'année 2026, laquelle pourra être ajustée au besoin selon l'évolution des projets municipaux;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif à cette offre de services;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal accepte l'offre de services professionnels déposée par la firme d'ingénierie Pluritec relativement à la fourniture d'assistance technique sur demande pour différents dossiers municipaux pour l'année 2026;

Que le conseil municipal autorise une enveloppe budgétaire initiale de 5 000 $ plus les taxes applicables pour la réalisation de ce mandat;

Que les services professionnels soient rendus selon les besoins de la Municipalité et après autorisation préalable de celle-ci;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, l'offre de services ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution du mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

85-06-26

7.2 - Services professionnels - Plans et devis et surveillance des travaux - Remplacement des ponceaux du chemin des Brouillard et du Bord de l'Eau

Considérant que la MRC de Pierre-De Saurel réalisera des travaux de nettoyage dans le cours d'eau de la Grande Décharge Thiersant;

Considérant que le mandat d'ingénierie relatif à ce cours d'eau a été octroyé au Groupe Pleine Terre par la MRC de Pierre-De Saurel;

Considérant que la MRC a informé la Municipalité que le ponceau situé sous le chemin des Brouillard doit être remplacé par un ponceau de plus grande dimension;

Considérant qu'un ponceau situé à proximité du 1100, rang Bord de l'Eau doit également être remplacé;

Considérant qu'il y a lieu de réaliser des plans et devis nécessaires au remplacement de ces ponceaux;

Considérant l'offre de services du Groupe Pleine Terre au montant de 6 000 $, plus les taxes applicables, pour la réalisation des plans et devis;

Considérant qu'il est également jugé opportun de confier la surveillance des travaux au Groupe Pleine Terre, au tarif horaire de 125 $/heure;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal octroie le mandat au Groupe Pleine Terre pour la réalisation des plans et devis relatifs au remplacement des ponceaux situés sous le chemin des Brouillard et à proximité du 1100, rang Bord de l'Eau, pour un montant de 6 000 $, plus les taxes applicables;

Que le conseil municipal octroie également le mandat de surveillance des travaux au Groupe Pleine Terre, au taux horaire de 125 $/heure;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, tout document nécessaire à la réalisation du mandat.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

7.3 - Octroi du contrat pour le remplacement d'un ponceau situé près du 1100 Bord de l'Eau et réparation de l'extrémité du ponceau près du 1275 Bord de l'Eau

Sujet reporté à une séance ultérieure.

86-06-26

7.4 - Travaux d'abattage d'arbres - secteur du 1100 rang Bord de l'Eau

Considérant qu'un ponceau situé après la résidence du 1100 rang Bord de l'Eau doit être remplacé;

Considérant que la présence de certains arbres nuit à la réalisation des travaux de remplacement de ce ponceau et qu'il y a lieu de procéder à leur abattage;

Considérant qu'un affaissement de la chaussée est observé avant la résidence du 1100 rang Bord de l'Eau;

Considérant que, malgré les travaux d'asphaltage réalisés en 2020, cet affaissement demeure toujours présent;

Considérant que cet affaissement de la chaussée peut représenter un risque pour la sécurité des usagers de la route, notamment en pouvant entraîner des pertes de contrôle et augmenter le risque d'accident;

Considérant que le ponceau situé à proximité de cet affaissement est en bon état;

Considérant la présence de peupliers, d'érables à Giguère et de saules noirs, espèces reconnues pour leur forte consommation en eau;

Considérant que ces arbres pourraient contribuer à accentuer l'affaissement de la chaussée;

Considérant l'offre de services soumise par Services d'Arbres de la Sablonnière inc.;

Considérant qu'une réduction de 500 $ est applicable si les deux interventions sont réalisées simultanément;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal octroie le contrat à Services d'Arbres de la Sablonnière inc. pour l'abattage des arbres situés près du ponceau à remplacer ainsi que ceux situés avant la résidence du 1100 rang Bord de l'Eau, au montant de 9 500 $ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-32000-521.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

8 - SERVICE D'URBANISME

9 - SUJETS À SUIVRE ET AFFAIRES NOUVELLES

87-06-26

9.1 - Congrès FQM

Il est proposé par Sylvain Boisselle
Appuyé par Julie L'Homme
Et résolu

Que le Conseil autorise les frais d'inscription et de participation de monsieur le maire Denis Benoît, de madame la conseillère Tania Pelletier et de madame Karine Lussier au Congrès 2026 de la Fédération québécoise des Municipalités et mandate la directrice générale à procéder à leurs inscriptions. Cette dépense affecte le poste budgétaire 02-11000-346.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

88-06-26

9.2 - Entretien préventif de la génératrice

Considérant que les membres du conseil ont rencontré le directeur général de l'entreprise Drumco Énergie lors de la dernière séance du conseil;

Considérant la nouvelle proposition d'entretien préventif soumise pour une période de quatre (4) ans;

Considérant la soumission numéro 11170 ainsi que les modalités mentionnées à la facture numéro 635251;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Tania Pelletier
Et résolu

Que le conseil municipal retienne les services de Drumco Énergie afin d'effectuer l'entretien préventif de la génératrice pour les années 2026 à 2029, conformément à la soumission numéro 11170 et en tenant compte de la facture numéro 635251. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-526.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

89-06-26

9.3 - Demande de parrainage du Biophare pour l'activité portant le titre "Archéo-découvertes"

Considérant que le Biophare réalise présentement sa grande activité culturelle et éducative portant le titre de « Archéo-découvertes »;

Considérant que le projet « Archéo-découvertes » permettra à un grand nombre d'élèves du Centre de services scolaire de Sorel-Tracy de participer à une activité qui leur permettra de mieux connaître le milieu dans lequel ils vivent;

Considérant que deux (2) enfants de Saint-Aimé verront ainsi leurs peintures exposées sur la rampe de la promenade du parc Regard-sur-le-Fleuve du début du mois de juillet jusqu'à la fin du mois d'octobre;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

De verser un montant de 30$ à Biophare dans le cadre du projet connu sous le nom « Archéo-découvertes » en parrainant deux (2) enfants de la Municipalité à raison de 15$ chacun. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 02-19000-972.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

90-06-26

9.4 - Proclamation du mois de juin comme Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA)

Considérant que la sclérose latérale amyotrophique (SLA), également connue sous le nom de maladie de Lou Gehrig, est une maladie neurodégénérative grave et incurable qui affecte les cellules nerveuses responsables des mouvements volontaires et dont l'espérance de vie est de deux à cinq ans;

Considérant que chaque année, des milliers de Canadiens et de Québécois vivent avec cette maladie dévastatrice, qui entraîne progressivement la perte de la capacité de marcher, parler, manger et respirer;

Considérant que le mois de juin est reconnu comme le Mois de la sensibilisation à la SLA au Québec et au Canada afin d'informer la population, soutenir les personnes atteintes et leurs proches, et encourager la recherche;

Considérant que la Société de la SLA du Québec offre du soutien aux familles touchées par la maladie et contribue activement à la sensibilisation et au financement de la recherche;

Considérant qu'à l'occasion du mois de juin, qui est un mois dédié à la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA), SLA Québec sollicite le soutien précieux de la communauté dans sa mission collective visant à améliorer la vie des personnes touchées par cette maladie, ainsi que de leurs proches;

En conséquence,
Il est proposé par Patrick Godin
Appuyé par Sylvain Boisselle
Et résolu

De décréter que le mois de juin est le Mois de la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (SLA);

D'encourager la population à accorder généreusement son appui à la cause que défend SLA Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

91-06-26

9.5 - Demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité (FRR)

Considérant que les tables ont été acquises par le Comité de la Saint-Jean-Baptiste vers les années 1980;

Considérant que plusieurs de ces tables sont aujourd'hui brisées ou détériorées à la suite de nombreuses années d'utilisation lors de divers événements;

Considérant que des demandes de prix ont été effectuées pour l'acquisition de tables en résine ou de tables en bois;

Considérant que le Comité de la Saint-Jean-Baptiste a retenu l'option des tables en résine;

Considérant que les tables sont utilisées dans le cadre de plusieurs activités et événements se déroulant notamment au parc du Carré Royal de Saint-Aimé/Massueville;

Considérant le Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire 2025-2028 dans lequel la MRC de Pierre-De Saurel administre le Fonds régions et ruralité (FRR);

Considérant que la Municipalité de Saint-Aimé souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la réalisation de ce projet;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne responsable du projet et d'autoriser la signature de tout document, le cas échéant;

En conséquence,
Il est proposé par Marie-Soleil Beauregard
Appuyée par Patrick Godin
Et résolu

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 5 879,30$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR), administré par la MRC de Pierre-De Saurel;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit désignée à titre de personne responsable du projet;

Que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé, le protocole d'entente et tout autre document à intervenir avec la MRC de Pierre-De Saurel, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

92-06-26

9.6 - Octroi du contrat pour les travaux de réparation et de peinture du Centre de services

Considérant que des travaux de réparation et de peinture doivent être réalisés au Centre de services;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée et approuvée par la MRC de Pierre-De Saurel dans le cadre du Fond Régions et Ruralité (FRR) pour ce projet;

Considérant que la Municipalité a procédé à des demandes de prix pour les travaux de réparation et de peinture;

Considérant que la Municipalité a également demandé des prix pour l'achat de feuilles de polycarbonate;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Patrick Boisselle
Et résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de réparation et de peinture du Centre de services à M. Pierre Godin pour un montant maximal de 11 600$.

Que le conseil municipal autorise l'achat de feuilles de polycarbonate auprès de Plexi-Flex pour un montant maximal de 1 690,50 $ plus les taxes applicables. Cette dépense affecte le poste budgétaire numéro 23-02001-000.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

93-06-26

9.7 - Dépôt d'un projet dans le cadre du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026 (PNHA)

Considérant que la municipalité de Saint-Aimé désire présenter une demande de subvention auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2026 (PNHA);

Considérant que la municipalité souhaite acquérir du mobilier extérieur, pour le parc du Carré Royal de Saint-Aimé/Massueville;

En conséquence,
Il est proposé par Tania Pelletier
Appuyée par Marie-Soleil Beauregard
Et résolu

D'autoriser Mme Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière à présenter une demande de subvention au programme Nouveaux Horizons pour les ainés 2026 pour un montant de 50 000 $ et d'autoriser M. le maire Denis Benoît et la directrice générale, Mme Karine Lussier à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Aimé, ladite demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10 - ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

94-06-26

10.1 - Demande d'appui - MRC des Pays-d'en-Haut - Demande de remplacement du programme Environnement-Plage

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro CM 155-05-26 adoptée par la MRC des Pays-d'en-Haut demandant au gouvernement du Québec et au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de rétablir le programme Environnement-Plage ou de mettre en place un mécanisme assurant:

- un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade;

- un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade;
- la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partage les préoccupations et la position exprimées par la MRC des Pays-d'en-Haut dans sa résolution numéro CM 155-05-26;

Il est proposé par Patrick Boisselle
Appuyé par Patrick Godin
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie les démarches entreprises par la MRC des Pays-d'en-Haut auprès du gouvernement du Québec et du MELCCFP afin de rétablir le programme Environnement-Plage ou de mettre en place un mécanisme assurant un suivi rigoureux, standardisé et accessible de la qualité des eaux de baignade, un soutien technique et financier adéquat aux gestionnaires de lieux de baignade et la diffusion publique des résultats dans un format compréhensible;

De transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes : au gouvernement du Québec, au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), au député provincial de la circonscription de Richelieu, monsieur Jean-Bernard Émond, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au Regroupement des organismes de bassins versants du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

95-06-26

10.2 - Demande d'appui - Municipalité de Saint-Pie-de-Guire - Demande de modification du programme d'aide à la voirie locale 2025-2027 - concernant le volet-redressement

Les membres du Conseil prennent connaissance de la résolution numéro 26-05-115 adoptée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire demandant au gouvernement du Québec de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027 afin de permettre le pavage sur des routes gravelées;

Considérant le contenu de cette résolution;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Saint-Aimé partage la position exprimée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire dans sa résolution numéro 26-05-115;

Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Sylvain Boisselle
Et résolu

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé appuie la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec afin de modifier le guide du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement 2025-2027 pour permettre le pavage sur des routes gravelées.

De transmettre copie de la présente résolution aux instances suivantes : au ministre des Transports et de la Mobilité durable, monsieur Jonatan Julien, à la direction générale de la Montérégie du MTQ, au député provincial de la circonscription de Richelieu, monsieur Jean-Bernard Émond, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

10.3 - Révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

Le Conseil ne donne pas suite à cette demande d'appui

11 - VARIA

96-06-26

11.1 - Installation de toilettes permanentes au parc du Carré Royal Saint-Aimé/Massueville

Considérant que la Municipalité doit procéder annuellement à la location d'une toilette chimique pour le parc du Carré Royal;

Considérant qu'il serait avantageux d'installer des toilettes permanentes afin d'améliorer les services offerts aux citoyens ainsi qu'aux nombreux utilisateurs du site;

Considérant que les joueurs de pétanque bénéficieraient d'un accès à des installations sanitaires situées à proximité de leurs activités;

Considérant que l'emplacement envisagé, soit entre la rue Royale et la Halle, constitue un endroit stratégique pour les cyclistes, les visiteurs ainsi que les usagers du parc;

Considérant que la majorité des activités tenues au parc du Carré Royal se déroulent dans ce secteur;

En conséquence,
Il est proposé par Julie L'Homme
Appuyée par Tania Pelletier
Et résolu

Que le conseil municipal de Saint-Aimé souhaite déposer un projet d'installation de toilettes permanentes au parc du Carré Royal de Saint-Aimé/Massueville;

Que l'emplacement retenu pour l'installation des toilettes soit situé entre la rue Royale et la Halle;

Que l'ensemble des coûts liés à l'achat et à l'installation de ces équipements sanitaires soit assumé par la Municipalité de Saint-Aimé;

Que le comité du parc du Carré Royal soit consulté dans le cadre du projet afin d'obtenir son avis;

Que les autorisations nécessaires soient obtenues de la Municipalité de Massueville pour la réalisation des branchements requis;

Que madame Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente à la séance.

97-06-26

13 - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Julie L'Homme propose que la séance soit levée.

La proposition est appuyée par Marie-Soleil Beauregard et adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h45.

_____ _____

Denis Benoît, maire

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, soussigné Denis Benoît, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____

Denis Benoît, maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Karine Lussier, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Aimé, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.

_____

Karine Lussier, directrice générale
et greffière-trésorière